

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1181

présenté par
M. Véran

ARTICLE 29

À l'alinéa 37, substituer aux mots :

« , l'entreprise assurant leur importation parallèle ou »

les mots :

« de ces spécialités, l'entreprise assurant leur importation parallèle ou l'entreprise assurant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.